

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION DE LA RUE DE LA CAPELLE

Cette charte vise à garantir le cadre et la réussite du projet de végétalisation de la rue de la Capelle portée par les commerçants, les habitants et la mairie de MILLAU. En signant cette charte, vous participez à l'embellissement et l'amélioration de votre cadre de vie, en favorisant la nature et la biodiversité dans votre rue.

LES OBJECTIFS

- * Végétaliser et entretenir la rue et les façades de manière écologique tout en conservant leur fonctionnalité.
- * S'impliquer dans une démarche « 0 pesticides », en application de la loi (17 août 2015) sur la transition énergétique pour la croissance verte.
- * S'engager à respecter les conditions d'aménagement et les consignes d'entretien précisées par la présente charte.

LES CONDITIONS

- * La faisabilité et le positionnement est défini d'un commun accord par la commune et les demandeurs.
- * Le passage des piétons et des véhicules ne doit pas être entravé.
- * Les produits phytosanitaires sont interdits sur les espaces publics. Seule la fumure organique est autorisée.
- * La plantation d'arbre est interdite.

LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS

LA VILLE DE MILLAU

- * La ville de Millau détenant la compétence voirie sera la seule intervenante à pouvoir réaliser les travaux sur le domaine public (Création des mini fosses et plantation).
- * Elle se tient à la disposition des riverains pour tout conseil et appui technique via les services compétents de la Mairie de Millau (Espaces verts et naturels, voirie, etc.)
- * Elle proposera la variété de végétaux la plus appropriée au secteur, selon l'exposition (ombre ou soleil, etc.), la surface dévolue à l'aménagement, les possibilités de développement de la plantation, et l'adaptabilité au biotope (liste des végétaux compatibles annexée à cette charte).

Il / elle garantira également :

- * L'intégrité du dispositif de végétalisation
- * Le passage et la sécurité des piétons ainsi que l'accessibilité de l'espace public

COMMUNICATION ET BILAN

Afin de valoriser ces initiatives, une signalétique sera fournie par la ville.

M^{me} ou M. _____
Lu et approuvé

La Mairie de MILLAU _____
Lu et approuvé